

CHANGÉONS LE COURS DE L'HISTOIRE!

Guide pour agir contre les armes à
sous-munitions et les mines antipersonnel

Photo : John Rodsted



Campagne nationale 2009-2010 d'Action Mines Canada

MINES
ACTION
CANADA



ACTION
MINES
CANADA

Bienvenue au sein de la communauté d'Action Mines Canada!

Vous êtes désormais membre de la campagne canadienne pour l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions – un mouvement qui rassemble des particuliers et des organisations qui mettent tout en œuvre pour éliminer les répercussions dévastatrices de l'emploi de ces armes et des restes explosifs de guerre sur les plans humanitaire, environnemental et du développement.

Voici ce qu'il faut savoir sur la problématique posée par l'usage de ces armes

- Non seulement ces armes font obstacle au développement et à la reconstruction économique, mais en plus elles ont des répercussions négatives sur la santé et les droits des collectivités touchées, sur l'égalité des sexes et sur l'environnement.
- C'est un problème que nous pouvons **résoudre** définitivement de notre vivant. Nous avons la solution. Nous disposons des politiques et des instruments juridiques nécessaires pour passer à l'action. C'est là que vous entrez en jeu. Nous avons besoin d'**aide** pour rayer définitivement l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions de la liste des priorités de l'humanité!

Voici ce qu'il faut savoir sur AMC

- AMC croit fermement en la capacité de la jeunesse à provoquer un changement social, et c'est pourquoi elle investit massivement dans des projets (forums éducatifs, possibilités d'apprentissage, stages) qui permettront aux nouvelles générations de militants de la société civile de recevoir la formation et l'aide dont elles ont besoin pour agir et devenir des chefs de file dans leurs collectivités respectives.
- AMC a été le moteur des mouvements qui ont abouti à l'adoption de deux traités internationaux visant à atténuer les répercussions de ces armes sur les civils.
- AMC a démontré à maintes reprises ses qualités de leader international, que ce soit au sein de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) ou de la Coalition contre les sous-munitions (CMC).
- AMC est le principal organisme responsable de la coordination des travaux de recherche sur les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions à l'échelle internationale, ainsi que de la production du *Rapport de l'Observatoire des mines*, qui est publié chaque année.

À qui cette trousse d'information est-elle destinée?

Si la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel et la récente convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions ont vu le jour, c'est bien parce qu'aux quatre coins du monde, des gens ordinaires ont décidé qu'il y avait certaines limites à ne pas dépasser dans les conflits armés et qu'ils se sont réunis pour crier haut et fort leur indignation. La présente trousse d'information s'adresse à quiconque désire aider AMC à bâtir un monde plus sûr, un monde que nous pourrions découvrir en toute sécurité et dans lequel nous pourrions tous marcher sans crainte.

À AMC, nous croyons que n'importe qui, vous y compris, est capable de mettre sur pied une section, un groupe ou un club au sein de son école ou de sa collectivité. La présente trousse vise à vous fournir tous les outils dont vous avez besoin. Sachez que si vous passez à l'action, les gens auront les yeux braqués sur vous et qu'ils vous écouteront lorsque vous parlerez. Vous trouverez également dans cette trousse de l'information sur la problématique qui nous intéresse, plusieurs invitations à passer à l'action (nous explorerons un nouveau thème chaque mois), ainsi qu'une liste de ressources et d'hyperliens qui vous aideront à mener votre tâche à bien.

Visitez la section « **Notre réseau** » du site Web d'AMC pour vous abonner à son bulletin électronique et vous inscrire à ses pages Facebook et Twitter (MinesActionCan). Chaque mois, AMC mettra en ligne de nouvelles ressources et de nouveaux outils interactifs sur le thème à l'honneur, tels que des webinaires en direct animés par des experts qui travaillent sur le terrain, des jeux interactifs et des applications pour les sites de réseautage social, pour ne citer que ceux-là!

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre prise de conscience et pour votre engagement. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de conseils quant à la façon de procéder, n'hésitez pas à communiquer avec AMC à l'adresse actnow@minesactioncanada.org ou au 613-241-3777!

**Ensemble, nous pouvons continuer
à changer le cours de l'histoire!**



Paul Hannon
Directeur général
Action Mines Canada



Table des matières

Bienvenue	i
Table des matières	iv
La campagne	1
La problématique	3
Passer à l'action! Créer un groupe AMC	6
Septembre 2009 : Changeons le cours de l'histoire!	10
Octobre 2009 : Éliminons les obstacles explosifs au développement	15
Novembre 2009 : Qu'est-ce qu'un vétéran?	18
Décembre 2009 : 3, 2, 1, action!	20
Janvier 2010 : Quand vos investissements deviennent de véritables bombes à retardement...	24
Février 2010 : À bas les bombes!	28
Mars 2010 : Les femmes, par temps de guerre et par temps de paix	32
Avril 2010 : Un monde sans mines. Mission possible!	35
Mai 2010 : Bilan et prochaines étapes décisives!	37
Annexes	38



Photo : John Rodsted

La campagne

CHANGEONS
LE COURS DE
L'HISTOIRE!

Nous, les Canadiens, nous sommes fiers du rôle moteur que notre pays a toujours joué au sein du mouvement international visant à bâtir un monde sans mines antipersonnel et sans armes à sous-munitions. C'est bien parce que c'est le Canada qui a été l'instigateur de l'élaboration de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel que cette dernière est connue dans le monde entier sous le nom de Convention d'Ottawa. Puis, en décembre dernier, le Canada a été l'un des premiers pays à signer la Convention sur les armes à sous-munitions qui interdit l'emploi de ces armes qui causent des souffrances inacceptables aux civils.

Il va sans dire que le Canada n'aurait jamais pu prendre la tête de ce mouvement sans la participation active de la population canadienne, et notamment de citoyens comme vous. Action Mines Canada est une organisation établie à Ottawa qui ne compte que six employés. Autrement dit, la campagne canadienne, ce sont des gens comme vous qui la mènent, vous qui donnez de votre temps, de votre énergie et de l'argent pour que nous parvenions, de notre vivant, à mettre fin au désastre causé par les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel, un désastre qui n'est imputable qu'aux humains.

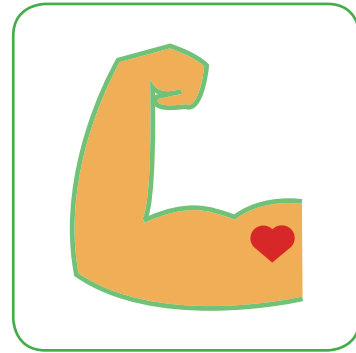
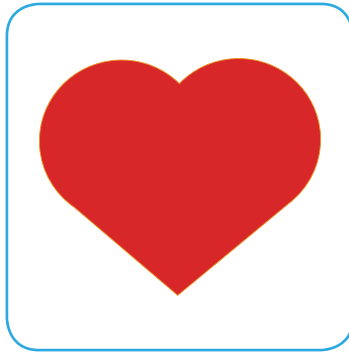
AGISSEZ

PARTAGEZ

DONNEZ

Commencez à préparer l'avenir dès aujourd'hui!

Prenez part à la campagne nationale et efforcez-vous d'**agir**, de **partager** et de **donner** pour sauver des vies, reconstruire des collectivités et consolider la réputation de grand défenseur des droits de la personne et de la justice sociale dont jouit le Canada.



Anatomie de la campagne : la tête, le cœur et les bras **COMMENÇONS PAR LE DÉBUT : LA TÊTE**

De nouveaux thèmes seront explorés et de nouvelles ressources seront publiées chaque mois dans le cadre de cette campagne : **Qu'est-ce qu'un vétéran?** en novembre, **Quand vos investissements deviennent de véritables bombes à retardement...** en janvier, et **Les femmes, par temps de guerre et par temps de paix** en mars. AMC vous propose une foule d'idées et d'initiatives qui reprennent le thème du mois, afin de vous motiver et de vous mobiliser : l'objectif étant à chaque fois d'**agir**, de **partager** et de **donner**.

ENSUITE, LES BRAS...

Il s'agit de gens comme vous, des écoles et des groupes communautaires et religieux avec lesquels vous collaborez! En organisant des activités amusantes et hors du commun sous le signe de l'action, du partage et du don (vente-bénéfice de macarons, campagne de rédaction de lettres et webémission), vous aiderez AMC à atteindre les objectifs suivants :

- 1) Recueillir 10 000 signatures au Canada pour le Traité du peuple.
- 2) Veiller à ce que le Canada demeure l'un des cinq plus gros bailleurs de fonds de l'action contre les mines, en investissant 1 \$ par citoyen par an dans des projets d'enlèvement des mines, de façon à respecter tous les délais prescrits pour la dépollution des zones minées au cours des dix prochaines années.
- 3) Faire en sorte que le Canada ratifie la Convention sur les armes à sous-munitions d'ici la fin de l'année 2009.
- 4) Convaincre toutes les banques à charte canadiennes de prendre position contre les investissements réalisés auprès des producteurs d'armes à sous-munitions.
- 5) Collecter 50 000 \$ pour soutenir les efforts déployés par AMC pour bâtir un monde sans mines.

ENFIN, LE CŒUR

Les répercussions de l'usage des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel ne se limitent pas aux pertes humaines (victimes et blessés). Ces armes qui sont déclenchées involontairement par les civils continuent de semer la désolation pendant des années : elles anéantissent les sources de revenus des collectivités touchées, elles bouleversent complètement la structure de ces dernières, notamment en rendant l'exploitation des terres agricoles impossible, et elles imposent un lourd fardeau à des familles et à des systèmes de santé déjà durement éprouvés.

Au Canada, nous avons la chance de ne pas vivre constamment dans la crainte de perdre notre gagne-pain, l'un de nos membres ou même notre vie à cause des armes déclenchées involontairement par les civils. Nous ne banalisons pas les droits qui sont bafoués par l'usage de ces armes. Bien au contraire, nous prenons exemple sur les survivants qui font preuve d'un grand courage jour après jour. Ce sont là les valeurs qui sont au cœur de la campagne. Venez donc vous joindre à nous!

La problématique des mines antipersonnel

.....
Chaque jour, les mines antipersonnel font de nouvelles victimes aux quatre coins du monde. Ces armes sont loin d'être intelligentes, autrement dit, elles frappent sans discrimination militaires et civils, et continuent de représenter une menace bien longtemps après la cessation des hostilités.

Les mines antipersonnel sont des engins explosifs conçus pour blesser et tuer des gens. Elles demeurent là où on a les posées, sur le sol ou à proximité du sol, pendant des années, voire des décennies, jusqu'à ce qu'une personne ou un animal déclenche involontairement leur dispositif de mise à feu. Les mines antipersonnel n'ont pas de cible précise : elles tuent ou blessent sans aucune discrimination civils, militaires, Casques bleus et travailleurs humanitaires.

Les mines sont faites de plastique, de métal ou d'autres matériaux; elles contiennent des explosifs et parfois des fragments (shrapnel). Selon le cas, on peut les déclencher en y appliquant une pression directe, en faisant pression sur un fil-piège relié à un allumeur à traction, en utilisant un signal radio ou un autre dispositif de mise à feu à distance, ou simplement en se tenant à une certaine distance.

La mise à feu d'une mine antipersonnel a des conséquences dévastatrices inimaginables. L'explosion peut provoquer la cécité ou des brûlures chez la personne qui a déclenché involontairement la mine, voire pulvériser ses membres; et les fragments projetés entraînent eux aussi de graves blessures. Bien souvent, la personne ne s'en tire pas vivante, soit parce qu'elle fait une hémorragie massive, soit parce qu'elle ne reçoit pas les soins médicaux qui s'imposent à temps. Pour les survivants qui ont la chance de recevoir les premiers soins, ce n'est que le début d'un long parcours du combattant : leurs blessures nécessiteront une longue hospitalisation et une réadaptation globale, et nombreux sont ceux qui devront se faire amputer.

Les personnes qui font détoner une mine à effet de souffle subissent presque toutes des blessures aux pieds et aux jambes, blessures qui peuvent s'infecter et commander une amputation. La mine à fragmentation quant à elle catapulte des centaines de fragments de métal qui criblent le corps de toute personne qui a le malheur de la déclencher et lui infligent ainsi une multitude de blessures profondes. Les mines à fragmentation bondissantes sont encore plus abominables, elles bondissent à environ un mètre du sol avant d'exploser et de projeter quantité de fragments métalliques sur un vaste périmètre.

Voici comment le terme « mine antipersonnel » est défini dans la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui a été créée sur l'initiative du Canada : « une mine conçue pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes » (Article 2.1).

Les mines antipersonnel sont partout. Selon l'Observatoire des mines, plus de 75 pays et territoires sont contaminés par des mines antipersonnel ou des restes explosifs de guerre. On ignore combien de mines sont encore ensevelies partout dans le monde. Quoi qu'il en soit, de telles données ont bien peu d'importance, comparativement aux répercussions que ces armes peuvent avoir. En effet, il suffit que l'on ait repéré deux ou trois mines ou tout simplement que l'on soupçonne la présence de mines sur un terrain pour qu'il soit automatiquement jugé inutilisable.

les armes à sous-munitions

Les armes à sous-munitions, que l'on appelle également « bombes à sous-munitions » (BASM), contiennent des dizaines, voire des centaines de sous-munitions explosives. Larguées par les forces aériennes ou lancées par l'artillerie terrestre, ces armes sont conçues pour s'ouvrir en plein vol et disperser ainsi les sous-munitions qu'elles contiennent sur une vaste superficie pouvant être équivalente à celle de plusieurs terrains de football.

Les armes à sous-munitions ont un « effet de zone »; autrement dit, leurs effets ne se limitent pas à une cible précise, comme un char d'assaut. Au contraire, les sous-munitions sont dispersées sur toute la zone d'impact, et lors d'une attaque, il est fort probable que tous ceux qui se trouvent dans cette zone, qu'il s'agisse de militaires ou de civils, seront tués ou grièvement blessés. Étant donné que les sous-munitions explosives ne sont pas munies d'un système de guidage et qu'elles ne sont pas dirigées contre une cible militaire précise, divers facteurs environnementaux, tels que les conditions météorologiques, peuvent interférer avec leur déploiement, si bien que la plupart d'entre elles atterrissent loin de la cible militaire visée.

Force est de constater que le taux de fiabilité des armes à sous-munitions est très faible : un grand nombre de sous-munitions n'explosent pas à l'impact comme prévu. C'est ainsi que, jonchant le sol, elles deviennent ni plus ni moins des mines antipersonnel après la fin des hostilités et continuent de faire peser une menace mortelle sur tous ceux qui vivent dans la zone d'impact.

La définition du terme « arme à sous-munitions » énoncée dans la Convention sur les armes à sous-munitions est la première définition juridique de cette catégorie d'armes à apparaître dans un texte de loi internationale. Elle englobe toutes les armes qui contiennent des sous-munitions explosives, et la convention interdit l'utilisation de toutes les armes qu'elle vise.

Aux fins de la Convention sur les sous-munitions, le terme « arme à sous-munitions » désigne « une munition classique conçue pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives dont chacune pèse moins de 20 kilogrammes, et comprend ces sous-munitions explosives. »

Remarquons cependant que ce terme ne désigne pas certaines armes qui contiennent des sous-munitions conçues pour lancer des fusées éclairantes, des fumigènes ou pour produire des contre-mesures électroniques. Ne sont pas non plus visées par cette définition les armes qui contiennent des sous-munitions, mais qui, pour éviter le risque d'effet de zone et le risque posé par les munitions qui n'explosent pas à l'impact comme prévu, sont dotées d'au moins cinq des caractéristiques techniques énoncées dans la convention.

Le Canada a signé la Convention sur les armes à sous-munitions le 2 décembre 2008; cela dit, il doit la ratifier pour devenir un État partie à part entière (données datant du 21 août 2009).



Photo : John Rodsied

les restes explosifs de guerre

Par restes explosifs de guerre (REG), on entend le matériel de guerre qui n'a pas explosé à l'impact et qui a été abandonné tel quel après la fin d'un conflit armé ou d'une guerre. Plus précisément, ce terme désigne toutes les armes qui n'ont pas explosé à l'impact et qui ont été abandonnées sur place, soit les obus d'artillerie, les grenades, les roquettes, les bombes largables, les mines antichars et les sous-munitions, ainsi que les mortiers. Soulignons cependant qu'il n'englobe pas les mines antipersonnel. Quoique le nombre exact de REG qui sont disséminés partout dans le monde reste à déterminer, on ne peut nier les répercussions dévastatrices de ces armes sur les civils. Au Laos, au Cambodge, au Kosovo, en Érythrée, en Iraq, en Afghanistan et au Liban, le bilan des victimes de REG est désormais aussi lourd que celui des victimes des mines antipersonnel.

Les mines antipersonnel sont conçues pour être déclenchées par toute personne qui s'en approche et elles ont une longue durée de vie. La plupart des autres armes ne subsistent pas suffisamment longtemps après la fin des hostilités pour frapper les civils. Il n'en demeure pas moins que la menace que représentent pour les civils les engins qui n'ont pas explosé comme prévu à l'impact ou qui ont été abandonnés sur les champs de bataille est semblable à celle associée aux mines antipersonnel.

Tant qu'on ne les a pas enlevés, les REG présentent un grave danger pour les populations civiles. Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils sont imprévisibles : le risque d'explosion varie selon que l'arme a été tirée ou non, mais aussi selon le dispositif d'armement et le détonateur utilisés, le degré de corrosion et de détérioration, et la façon dont l'arme a été enclenchée. Dans certains cas, les REG sont bien visibles, mais il arrive qu'ils soient partiellement cachés, par la végétation par exemple, ou qu'ils soient ensevelis.

On doit considérer que tous les REG sont opérationnels, jusqu'à preuve du contraire, ce qui complique encore davantage les opérations de déminage qui sont déjà si dangereuses, si coûteuses et si méticuleuses.

Le Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) des Nations Unies est entré en vigueur le 12 novembre 2006. Il s'agit du premier accord multilatéral portant sur les munitions non explosées et les munitions explosives abandonnées qui mettent en danger la vie des civils, des Casques bleus et des travailleurs humanitaires après la cessation des hostilités. Ses dispositions régissent l'enlèvement des REG, la communication de renseignements sur leur enlèvement, la sensibilisation aux risques inhérents à ces armes, les avertissements à faire aux populations civiles et l'assistance internationale. Ce n'est que le 19 mai 2009 que le Canada a ratifié le Protocole V relatif aux REG.

RESSOURCES

- [La problématique des mines antipersonnel](#) – Cette présentation PowerPoint contient des données factuelles sur les mines antipersonnel, les progrès réalisés par la campagne internationale pour l'élimination de ces armes et le rôle joué par le Canada et la population canadienne dans la création d'un monde sans mines. (www.minesactioncanada.org/tool_kit/presentations/en/the-problem-with-landmines.ppt en anglais)
- [Détruisons les bombes à sous-munitions, pas les vies...](#) – Cette présentation fournit un aperçu de la problématique des armes à sous-munitions, du mouvement visant leur interdiction et de la façon dont le public peut passer à l'action. (www.minesactioncanada.org/tool_kit/presentations/en/disable%20cluster%20bombs%20not%20people.ppt en anglais)

Passer à l'action!

créer un groupe AMC

AMC vous félicite d'avoir décidé de **changer le cours de l'histoire** avec elle! Il n'y a rien de plus simple ni de plus facile que de créer un groupe AMC dans votre école, sur votre lieu de travail, à votre lieu de culte ou à votre centre communautaire.

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de personnes engagées et réfléchies puisse changer le monde : c'est même la seule chose qui l'ait jamais fait changer. »
~ Margaret Mead (traduction libre)

POURQUOI CRÉER UN GROUPE AMC?

Voici quelques bonnes raisons de former une section d'AMC, un groupe ou un club AMC :

- Vous aurez la chance de rencontrer des gens aussi passionnés que vous et aussi déterminés que vous à changer le cours des choses, et de travailler avec eux.
- Plus on est nombreux, plus on fait preuve d'ingéniosité, plus on a des ressources et de la main-d'œuvre, et plus on rit!
- Vous accroîtrez la visibilité et les chances de réussite de tous les événements que vous organiserez.
- Il s'agit d'une activité de réseautage très enrichissante que vous pourrez faire valoir sur votre CV.

COMMENT CRÉER UN GROUPE AMC?

- Recrutez des gens qui sont résolus à changer le cours de l'histoire. Il vous suffit pour ce faire de placer une table d'inscription lors de la journée des clubs de votre école, d'envoyer un courriel à ce chapitre à vos amis et à vos connaissances, d'apposer une affiche sur le tableau d'affichage du centre communautaire de votre ville ou de faire une annonce à votre lieu de culte.
- Donnez un nom à votre groupe. À vous de choisir si vous voulez en faire une section, un club ou un groupe! Quoi qu'il en soit, AMC vous encourage vivement à opter pour un nom qui contient Action Mines Canada ou AMC.
- Adhérez à la communauté d'AMC à la section « Notre réseau » de son site Web (www.minesactioncanada.org). Vous recevrez ainsi des bulletins électroniques, de l'information, des outils et des ressources utiles tous les mois.
- Inscrivez-vous aux pages Facebook et Twitter ([MinesActionCan](#)) d'AMC pour ne rien perdre des nouvelles exclusives, des derniers développements de la campagne, des nouvelles idées et des ressources interactives qui sont mises en ligne chaque mois.



Photo : Mary wareham, CMC (Nouvelle-Zélande)

QUE FONT LES GROUPES AMC?

En se servant du guide **Changeons le cours de l'histoire**, ces groupes contribueront activement à l'atteinte des objectifs de la campagne annuelle, soit :

- 1) Recueillir 10 000 signatures au Canada pour le Traité du peuple.
- 2) Veiller à ce que le Canada demeure l'un des cinq plus gros bailleurs de fonds de l'action contre les mines, en investissant 1 \$ par citoyen par an dans des projets d'enlèvement des mines, de façon à respecter tous les délais prescrits pour la dépollution des zones minées au cours des dix prochaines années.
- 3) Faire en sorte que le Canada ratifie la Convention sur les armes à sous-munitions d'ici la fin de l'année 2009.
- 4) Convaincre toutes les banques à charte canadiennes de prendre position contre les investissements réalisés dans les producteurs d'armes à sous-munitions.
- 5) Collecter 50 000 \$ pour soutenir les efforts déployés par AMC pour bâtir un monde sans mines.

« **CHANGEONS LE COURS DE L'HISTOIRE! Guide pour agir contre les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel** » vise à vous motiver et à aider votre groupe à motiver à son tour le grand public. On y présente chaque mois des idées et des outils novateurs pour passer à l'action, faire passer le message d'AMC et recueillir des fonds, en vue de bâtir un monde sans mines et sans armes à sous-munitions. Cela dit, c'est à votre groupe qu'il appartiendra de cibler les événements qui auront le plus de poids dans votre collectivité. S'il est vrai qu'AMC incite ses partisans à organiser plusieurs événements par mois, il n'y a rien de mal à organiser un seul événement pendant toute la durée de la campagne.

À AMC, nous aimerions que vous nous fassiez un compte rendu de tous les événements que vous avez organisés. Pour cela, envoyez-nous le **modèle de compte rendu d'événement** dûment rempli (**annexe A**) à l'adresse actnow@minesactioncanada.org. C'est la seule façon pour nous de mesurer l'ampleur globale des actions que nous avons menées chacun de notre côté. En outre, en nous décrivant vos activités, vous nous permettrez de faire subir une cure de rajeunissement à notre boîte à outils. Racontez-nous ce que vous avez fait, pour que nous puissions en faire part aux autres et souligner vos efforts!

QUELQUES CONSEILS POUR QUE VOTRE GROUPE ARRIVE À SES FINS



Photo : Coalition contre les sous-munitions

- Organisez régulièrement des rencontres pour que la motivation et l'engagement des membres du groupe ne faiblissent pas. Le fait que la campagne soit articulée autour de thèmes mensuels devrait vous faciliter la tâche.
- Veillez à ce que chaque membre joue un rôle bien défini. N'hésitez pas à déléguer et laissez chacun exprimer ses idées, donner de son temps et fournir des ressources.
- À vous de gérer le groupe comme vous l'entendez. Vous avez le choix entre une structure hiérarchique très claire, comportant notamment des postes de président ou de coordinateur en chef et de vice-président (ou coordinateur adjoint), et une structure plus souple au sein de laquelle personne n'a de titre officiel et tout le monde contribue du mieux qu'il peut au succès des projets du groupe.

- Pour qu'un groupe soit efficace, il faut absolument que ses membres communiquent ouvertement et que leurs attentes soient claires. Vous devez établir comment les décisions seront prises au sein du groupe, qui sera chargé de mener les réunions pour éviter les pertes de temps, comment l'argent sera géré et qui sera chargé de communiquer avec AMC et les autres groupes. Il est essentiel de définir et de connaître le rôle de chacun et de se fixer des échéances claires.

QU'EST-CE QUE VOTRE GROUPE EST EN DROIT D'ATTENDRE D'AMC?

Sachez que toute personne qui contribue de près ou de loin à changer le cours de l'histoire ressent une grande satisfaction et le sentiment d'avoir accompli une mission salvatrice. Voici par ailleurs ce que votre groupe est en droit d'attendre d'AMC :

- L'accès à des webinaires et à des webémissions sur les problématiques de l'heure et les derniers développements de la campagne.
- Pour les jeunes de moins de 30 ans, la possibilité de participer au **concours multimédia *What if... (Et si...)*** sur YouTube et au **Forum international pour les jeunes leaders** (qui se tiendra du 28 novembre au 5 décembre 2009, à Carthagène, en Colombie) et l'occasion de faire un stage international dans un pays contaminé par les mines.
- Des mots d'encouragement et des conseils avisés adressés par la personne responsable de la campagne. N'hésitez pas à communiquer avec AMC à l'adresse actnow@minesactioncanada.org, ou au 613-241-3777.
- Des ressources telles que des macarons À bas les bombes!, des exemplaires du bulletin ÉLIMINEaction et d'autres cadeaux publicitaires (il est à noter que les quantités disponibles sont limitées). Communiquez avec la personne responsable de la campagne pour vous en procurer ou imprimez-les à partir du site Web d'AMC.
- De la reconnaissance : AMC mettra un point d'honneur à souligner vos efforts et à vous attribuer tout le mérite qui vous revient sur son site Web et dans ses publications.
- Malheureusement, AMC n'a pas prévu de budget pour les activités de groupe. Autrement dit, elle ne peut pas financer les événements que vous organiserez. Cependant, elle vous aidera à trouver des commanditaires, à recueillir des dons en nature et à présenter des demandes de subvention auprès de certains organismes (association étudiante, etc.) Veuillez prendre connaissance des lignes directrices financières énoncées ci-dessous.

LIGNES DIRECTRICES POUR REPRÉSENTER AMC

- Vous pouvez vous servir du logo d'AMC lors de vos événements et l'apposer sur le matériel éducatif et promotionnel que vous distribuez. Pour vous procurer ce logo, communiquez avec la personne responsable de la campagne à l'adresse actnow@minesactioncanada.org. Il est à noter qu'en l'utilisant, vous vous engagez à représenter AMC dignement et de manière responsable.
- AMC ne saurait être tenue responsable des événements qui sont organisés en son nom, à moins qu'elle ne s'y soit engagée au préalable.
- Vous êtes tenu d'indiquer clairement le nom de votre groupe sur tout le matériel utilisé (affiches, par exemple) et de l'afficher à l'événement. Ainsi, vous en ferez la promotion et éviterez toute confusion avec AMC.
- Votre groupe peut monter sa page Web, son groupe Facebook et sa liste de diffusion, mais il est important de préciser qu'il s'agit de sa page ou de son groupe Facebook, et non de ceux d'AMC.



LIGNES DIRECTRICES FINANCIÈRES

AMC est tenue de gérer tous les aspects financiers de ses campagnes avec transparence et de manière responsable, et de justifier ses actions devant ses partenaires et ses donateurs. À cette fin, elle procède à une vérification annuelle de ses comptes et doit être mesure de justifier ses sources de financement et ses dépenses. À titre de groupe AMC, vous serez vous aussi tenus de gérer vos finances de manière responsable et de rendre des comptes à des tiers.

- Pour éviter de présenter des demandes de subvention superflues, communiquez avec la personne responsable de la campagne, à l'adresse actnow@minesactioncanada.org.
- Chaque fois que vous organiserez une activité de financement, n'oubliez pas d'envoyer à AMC un **compte rendu** d'événement (en utilisant le modèle qui se trouve à l'**annexe A**) et de lui expédier dans les plus brefs délais les dons que vous aurez recueillis. D'une part, l'équipe d'AMC pourra évaluer où elle en est par rapport à l'objectif annuel (50 000 \$), et d'autre part, vous vous simplifierez la tâche, puisque vous n'aurez pas à vérifier les recettes de plusieurs activités à la fois.
- N'envoyez pas d'argent à AMC par la poste. Expédiez-lui un chèque libellé à son nom (Action Mines Canada), dont le montant correspond à la somme d'argent recueillie, ou versez-lui cette somme par l'intermédiaire de PayPal ou par carte de crédit. Veillez à lui envoyer parallèlement un message lui précisant à quoi correspond le montant du chèque ou du versement, pour qu'elle puisse la porter au crédit de votre groupe!
- Les donateurs qui assisteront à vos événements sont priés de libeller leurs chèques à l'ordre d'Action Mines Canada. C'est vous qui collecterez ces chèques et qui les expédieriez à AMC.
- Les dépenses engagées pour l'organisation d'une activité (location de matériel ou de locaux) peuvent être déclarées. Vous ne pouvez en aucun cas déclarer un montant supérieur à celui que vous avez réellement dépensé (par exemple, vous ne pouvez pas rémunérer les membres du groupe qui ont organisé l'activité). Vous êtes invité à détailler les recettes et les dépenses de votre activité dans le compte rendu d'événement.
- Votre groupe ne peut accepter que les chèques (libellés à l'ordre d'Action Mines Canada) et de l'argent comptant. Invitez les personnes qui désirent faire un don par carte de crédit à remplir le formulaire au verso du bulletin ÉLIMINEaction (pourvu que vous en ayez quelques exemplaires sous la main) ou à visiter le site Web d'AMC. Vous auriez tout intérêt à avoir un ordinateur portable connecté à Internet sur place pour qu'ils puissent faire leur don en ligne pendant l'événement.
- Affichez clairement sur les outils éducatifs et promotionnels que vous utilisez ou que vous distribuez que c'est au profit d'AMC que vous recueillez des dons. N'oubliez pas de le rappeler aux donateurs également.
- Si vous organisez une activité de financement en collaboration avec un ou plusieurs groupes communautaires, veillez à indiquer clairement sur le matériel promotionnel le nom des destinataires des dons et à vous mettre d'accord avec les autres organisateurs sur la façon dont les dons doivent être répartis avant la tenue de l'activité.



Photo : John Rodsted

SEPTEMBRE 2009

changeons le cours de l'histoire!

PRINCIPAUX MESSAGES

- Bienvenue à la première campagne nationale annuelle d'Action Mines Canada (AMC). D'ici à avril 2010, la campagne sera placée sous un thème différent chaque mois, et chaque mois, vous disposerez de ressources innovatrices et d'occasions plus stimulantes les unes que les autres d'embrasser ce mouvement d'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Qu'attendez-vous pour changer le cours de l'histoire aux côtés d'AMC?
- Participez au **concours What if...** (Et si...), ou faites-en la promotion. Ce concours s'adressant aux réalisateurs en herbe canadiens consiste à créer une présentation multimédia sur les répercussions réelles de l'emploi des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions sur les humains et les raisons pour lesquelles nous devrions tous autant que nous sommes nous efforcer de bâtir un monde sans mines et sans armes à sous-munitions. Le gagnant se verra offrir une place au **Forum international pour les jeunes leaders** qui aura lieu en Colombie (du 28 novembre au 5 décembre 2009), ainsi qu'un caméscope haute définition à carte mémoire SD d'Insignia. La date limite pour l'envoi des présentations est le 13 octobre 2009.
- AMC est à la tête de la campagne canadienne pour l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Elle est convaincue que nous parviendrons, de notre vivant, à apporter une solution au désastre causé par ces armes, un désastre qui n'est imputable qu'aux humains. Concrètement, elle sensibilise la population canadienne à la problématique des mines, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre; elle renforce les capacités de ses partenaires, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale; elle mène des travaux de recherche et surveillance dans quelle mesure les États se conforment aux lois et aux traités relatifs au désarmement et à l'action humanitaire; et elle élabore et diffuse des ressources pertinentes en vue de pousser ses partisans à passer à l'action.

HISTORIQUE

- L'histoire d'AMC est ponctuée d'événements marquants qui ont changé le cours de l'histoire, et son engagement ne date pas d'hier! AMC est à la tête de la campagne canadienne pour l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, et voilà 15 ans qu'elle mobilise la population canadienne au sein de ce puissant mouvement de désarmement. AMC a son siège à Ottawa et ne compte que six employés; autrement dit, la campagne canadienne ce sont des Canadiens des quatre coins du pays, d'un océan à l'autre, qui la mènent; des gens qui donnent de leur temps, de leur énergie et de l'argent pour bâtir un monde sans mines et sans armes à sous-munitions.
- AMC est une coalition qui regroupe depuis le début des années 1990 plus de 35 organisations non gouvernementales canadiennes



Photo : Coalition contre les sous-munitions, Philippines

qui œuvrent dans les domaines de l'action contre les mines, de la paix, du développement, du travail, de la santé et des droits de la personne. C'est elle qui représente au Canada la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997. Elle est également l'un des membres fondateurs de la Coalition contre les sous-munitions (CMC).

- Le mouvement pour l'interdiction des mines antipersonnel a pris naissance au début des années 1990. À l'époque, des gens et des organisations se sont indignés contre les conséquences dévastatrices de l'emploi des mines antipersonnel sur les collectivités auprès desquelles ils œuvraient en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Ayant constaté que ces armes entravaient et parfois même réduisaient à néant les projets de développement qu'ils mettaient en place dans ces régions, ils ont compris qu'il fallait absolument en interdire l'utilisation, et c'est ainsi qu'ils ont créé ICBL, dans le but de coordonner les efforts déployés dans ce sens. C'est en 1993 que s'est formée AMC, une coalition d'organisations œuvrant dans les domaines du développement, de la justice sociale, de la paix, de la santé et du travail humanitaire, et de groupes religieux, qui est devenue la division canadienne d'ICBL. C'est alors que le mouvement lancé par la société civile pour faire interdire les mines antipersonnel s'est mis à organiser des conférences et à faire campagne dans le monde entier et qu'il a commencé à monter en puissance. Au Canada, AMC a joué un rôle prépondérant lors de l'examen de la politique étrangère et de la politique en matière de défense, elle sensibilise la population et les médias canadiens aux conséquences dévastatrices et à l'absurdité de l'utilisation des mines antipersonnel dans les conflits armés, et elle favorise le passage à l'action de ses partisans en organisant des campagnes de rédaction de lettres et des manifestations publiques, y compris des tournées de conférences mettant en vedette des survivants de l'explosion de mines antipersonnel, un festival de films, un concert-bénéfice et des expositions.
- Depuis 2001, AMC met tout en œuvre pour faire interdire les armes à sous-munitions. Il faut savoir que le taux d'échec de ces armes se situe entre 5 et 30 %. Les sous-munitions qui n'explorent pas à l'impact deviennent des restes explosifs de guerre, des « ratés ». Ces ratés se transforment ni plus ni moins en mines antipersonnel, et il faut les traiter comme telles lorsque l'on procède au déminage. C'est pourquoi beaucoup de gens, d'organisations et de gouvernements qui ont contribué à faire interdire les mines antipersonnel ont également pris part au mouvement pour l'interdiction des armes à sous-munitions. AMC a fondé la CMC en 2003, en collaboration avec d'autres membres de la société civile. Travaillant de concert avec les gouvernements de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande, entre autres, la CMC a été, pour la société civile, le moteur du processus



Photo : AMC



Photo : Nora Sheets, PSALM

ayant abouti à l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a été ouverte à la signature le 3 décembre 2008. En date du 24 août 2009, 98 pays avaient signé cette convention et 16 d'entre eux l'avaient ratifiée. Rappelons que 30 pays doivent ratifier la convention pour qu'elle devienne un instrument juridique international. À l'échelle internationale, AMC est l'un des chefs de file du mouvement pour l'interdiction des armes à sous-munitions, puisqu'elle siège au comité directeur de la CMC. À l'échelle nationale, AMC a mobilisé la population canadienne, tant et si bien que le Canada a été de ceux qui ont signé la Convention sur les armes à sous-munitions dès son ouverture à la signature, un objectif qui semblait inatteignable au début du processus à l'origine de l'adoption de cette convention.

Voici le contenu de la programmation d'AMC pour l'année 2009-2010 :

- La campagne nationale annuelle **CHANGEONS LE COURS DE L'HISTOIRE** à laquelle vous avez pris part!
- Le **concours *What if...*** (Et si...) dans le cadre duquel des Canadiennes et des Canadiens âgés de 18 à 30 ans sont appelés à créer une courte présentation multimédia mettant en relief les répercussions réelles de l'utilisation des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions sur les humains.
- Le **Programme d'action, de leadership et d'éducation pour les jeunes (PALEJ)**, un programme international aux multiples facettes axé sur le perfectionnement des qualités de leader chez les jeunes femmes et les jeunes hommes, qui vise à renforcer leurs capacités de façon à ce qu'ils deviennent un jour des militants efficaces dans leur pays natal. L'événement phare du PALEJ est le Forum international pour les jeunes leaders qui aura lieu en même temps que la seconde Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, du 28 novembre au 5 décembre 2009, à Carthagène, en Colombie.
- La **campagne nationale de désinvestissement *Quand vos investissements deviennent de véritables bombes à retardement***, qui a pour but de pousser toutes les banques canadiennes à clarifier leur position quant au financement direct ou indirect des producteurs d'armes à sous-munitions et à sensibiliser le secteur financier aux répercussions des armes déclenchées involontairement par les civils et à la nécessité d'interdire leur production (pour de plus amples détails, reportez-vous au thème de janvier).
- Le **Programme international des jeunes professionnels pour l'action contre les mines (PIJPAM)**, est, comme son nom l'indique, un programme de stages dans le cadre duquel de jeunes Canadiennes et Canadiens ont l'occasion d'aller prêter main-forte à des partenaires d'ICBL et de la CMC à l'étranger.
- La coordination et la production du **Rapport de l'Observatoire des mines**, qui est un réseau de surveillance à nul autre pareil mis sur pied par la société civile pour résoudre la problématique des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre.



Photo : NPA, Bosnie

AGISSEZ

- Adhérez à la communauté d'AMC à titre d'allié, d'ambassadeur, de chef de file ou de visionnaire, en vue de changer le cours de l'histoire à ses côtés. Visitez la page « La communauté d'AMC » dans la section « Notre réseau » du site Web d'AMC (www.minesactioncanada.org) pour obtenir des renseignements détaillés sur les avantages assortis à chacun de ces statuts et choisir celui qui vous convient le mieux!
- Faites la promotion du concours multimédia *What if... (Et si...)* sur YouTube, dans le cadre duquel les jeunes Canadiennes et Canadiens sont appelés à créer de courtes présentations multimédia sur les répercussions réelles de l'utilisation des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions sur les humains et les raisons pour lesquelles nous devrions tous autant que nous sommes nous efforcer de bâtir un monde sans mines et sans armes à sous-munitions. La date limite pour l'envoi des présentations est le 13 octobre 2009. Le gagnant se verra offrir une place au Forum international pour les jeunes leaders qui aura lieu en Colombie (du 28 novembre au 5 décembre 2009), ainsi qu'un caméscope haute définition à carte mémoire SD d'Insignia.
- Formez votre propre groupe ou club AMC et participez activement à la campagne annuelle d'AMC.

DONNEZ

- Informez, motivez et mobilisez votre entourage pour qu'il prenne part à la campagne annuelle en organisant une soirée cinéma au profit d'AMC. Vous trouverez des idées de films (documentaires et films d'Hollywood) à l'annexe B.
- Inscrivez-vous à la section « Faire un don » du site Web d'AMC pour faire des dons mensuels. Vous pouvez changer le cours de l'histoire en faisant don chaque mois de l'équivalent du coût de quelques bières ou de quelques cafés!

PARTAGEZ

- Affichez le logo **NOUS CHANGEONS LE COURS DE L'HISTOIRE!** sur votre blogue, sur votre site Web, sur votre page Facebook ou dans la signature de vos courriels.
- Vous trouverez ce logo de même que des bandeaux publicitaires à la page « Ressources » de la section « Outils » du site Web d'AMC (www.minesactioncanada.org).
- Répondez au sondage mis en ligne par AMC et invitez vos amis à faire de même.
- Vous êtes-vous abonné au bulletin électronique d'AMC? Vous êtes-vous inscrit aux pages Twitter (MinesActionCan) et Facebook d'AMC? Chaque mois, AMC publiera une nouvelle ressource interactive sur le thème à l'honneur (bandeaux publicitaires pour votre site Web ou vos pages de réseautage social, jeux interactifs, vidéos et webinaires animés par des experts travaillant sur le terrain). Il vous suffit de visiter la section « Notre réseau » de son site Web pour être à la page!



Photo : Alison Locke (CMC)

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint *Changeons le cours de l'histoire!*
(http://minesactioncanada.org/documents/campaigns/2009_09_FR.ppt)
- Vidéo sur YouTube, *Interdiction des armes à sous-munitions à Oslo – AMC était là!*
<http://www.youtube.com/watch?v=Sev9uXiYjb4>
- *Désarmez*, un documentaire sur la problématique des armes à sous-munitions et le mouvement qui a abouti à leur interdiction. Vous pouvez visionner la bande-annonce à l'adresse <http://www.disarmfilm.org/thefilm/index.php> (en anglais). Pour vous procurer un exemplaire du documentaire, il vous suffit de communiquer avec AMC à l'adresse info@minesactioncanada.org.
- *Unacceptable Harm*, un film qui expose les effets de l'utilisation des armes à sous-munitions sur les populations civiles : http://www.youtube.com/watch?v=U54gfDwl_1k (en anglais).
- *No more landmines – Dangerous Ground*, une courte vidéo illustrant ce que c'est que de vivre en terrain miné : http://www.youtube.com/watch?v=sCJgcl_KN1Y (en anglais).

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- Pour prendre connaissance de l'historique d'AMC, allez à l'adresse :
<http://www.minesactioncanada.org/index.cfm?fuse=about-us.history>
- Pour en savoir davantage sur les programmes mis en place par AMC, allez à l'adresse :
<http://www.minesactioncanada.org/index.cfm?fuse=learn.what-we-do>
- Pour en savoir plus au sujet des campagnes menées par AMC, allez à l'adresse :
<http://www.minesactioncanada.org/index.cfm?fuse=our-campaigns.index>
- Pour être informé des dernières données publiées par l'Observatoire des mines, visitez le site d'ICBL, à l'adresse <http://www.lm.icbl.org>

OCTOBRE 2009

éliminons les obstacles explosifs au développement

PRINCIPAUX MESSAGES

- Les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions entravent le développement d'un nombre impressionnant de collectivités et de pays.
- Les répercussions de l'emploi des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions ne se limitent pas aux pertes humaines (victimes et blessés).
- L'action contre les mines est une condition sine qua non de la reconstruction et de la réadaptation des collectivités touchées par ce fléau.
- En recueillant des fonds au profit de l'action contre les mines et en formant des jeunes du monde entier pour qu'ils deviennent des leaders communautaires efficaces, AMC contribue à l'élimination des obstacles explosifs au développement.

ÉTAT DE LA QUESTION

- Le mois d'octobre compte plusieurs journées de sensibilisation internationales autour desquelles vous pouvez organiser des activités, notamment la Journée mondiale contre la faim (le 16 octobre), la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (le 17 octobre) et la Semaine du désarmement (du 24 au 30 octobre).
- La grande majorité des victimes des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre sont des civils et non des militaires. Année après année, le *Rapport de l'Observatoire des mines*

indique que 70 à 85 % des victimes sont des civils. Sans compter que les accidents causés par ces armes ne se produisent pas uniquement durant les conflits armés; en fait, la plupart de ceux qui ont été recensés sont survenus après la cessation des hostilités.

- Les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions qui n'ont pas explosé à l'impact comme prévu doivent absolument être enlevées par un démineur, sinon elles risquent à tout moment de blesser, voire de tuer toute personne qui aurait le malheur de les déclencher. Les mines antipersonnel posées pendant la Première Guerre mondiale continuent de faire des victimes et de semer la désolation dans certaines régions d'Europe et d'Afrique du Nord. Chaque mois, les armes à sous-munitions qui ont été larguées sur le sud de l'Asie et qui n'ont pas explosé comme prévu mutilent et tuent des innocents. Les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions n'ont que faire des traités de paix et des cessez-le-feu. La seule façon d'éviter les dommages qu'elles provoquent à long terme, c'est de mettre fin à leur utilisation une bonne fois pour toutes et d'injecter des fonds dans les opéra-



Photo : ministère de la Défense nationale

tions de déminage des zones polluées et l'assistance aux survivants.

- Voici comment les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre font obstacle à la croissance économique et à la reconstruction après la fin des hostilités :
 - Elles ralentissent ou empêchent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées, lorsque les terrains minés n'ont pas été nettoyés ou lorsqu'ils n'ont pas été marqués;
 - En bloquant l'accès aux voies de communication et à d'autres infrastructures importantes, elles entravent les opérations humanitaires et les secours, et elles représentent une menace pour les travailleurs humanitaires, qu'elles peuvent blesser ou tuer;
 - Elles alourdissent le fardeau de systèmes de santé qui sont probablement déjà durement éprouvés, en leur imposant la prise en charge des survivants;
 - Elles privent les collectivités de l'usage des terres agricoles; et
 - Elles bloquent l'accès à des infrastructures qui jouent un rôle économique important (voies de communication, poteaux électriques, barrages).
- Dans bien des cas, les victimes des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions subvenaient aux besoins de toute une famille. Autrement dit, les accidents imputables à ces armes imposent un lourd fardeau aux autres membres de la famille, qui sont alors contraints d'aller travailler ou de prendre soin du survivant. Il arrive souvent que dans de tels cas, les enfants cessent d'aller à l'école, soit parce qu'ils se voient confier de telles responsabilités, soit parce que la famille n'a plus les moyens de les y envoyer.
- Rares sont les régions dans lesquelles les survivants et leurs familles ont accès à de la formation ou à des mesures de soutien professionnelles; c'est donc dire que nombre d'entre eux ont du mal à joindre les deux bouts.
- D'un autre côté, les pays contaminés par des mines antipersonnel ou des armes à sous-munitions qui ont adhéré à la Convention d'Ottawa et à la Convention sur les armes à sous-munitions bénéficient normalement d'une assistance internationale pour l'enlèvement de ces armes ainsi que d'une assistance aux survivants, puisque ces conventions prévoient l'obligation pour les États parties qui sont en mesure de le faire (comme le Canada) de leur fournir une assistance technique et financière.



Photo : John Rodsted



AGISSEZ

Encouragez le gouvernement du Canada à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions dans les plus brefs délais! Communiquez avec votre député au moyen de l'outil électronique Écrivez maintenant! d'AMC. Montez un coup médiatique en faisant des passants s'allonger sur le sol et en dessinant leur silhouette à la craie, afin de représenter les civils qui sont victimes des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions.



DONNEZ

Organisez un souper sans repas au profit d'AMC. Au lieu de leur offrir à manger, décrivez à vos invités comment les armes déclenchées involontairement par les civils restreignent l'accès à la nourriture, aux terres cultivables et aux sources de revenus, ou prévoyez certaines activités à cette fin, en vous aidant des ressources énumérées ci-dessous.



PARTAGEZ

Sensibilisez les membres de votre collectivité aux répercussions des armes qui font obstacle au développement en dressant un faux champ de mines dans un lieu public. Invitez vos parents et amis à participer à la webémission du mois qui comprend une période de questions animée par un expert du développement qui travaille dans un pays contaminé par des armes déclenchées involontairement par les civils.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint Des obstacles explosifs au développement
http://minesactioncanada.org/documents/campaigns/2009_10_FR.ppt
- *Landmine Tools for Action*; Canadian Physicians for Aid & Relief (CPAR); accessible à l'adresse : <http://www.toolsforaction.ca/landmines.asp> (site en anglais)
- Vidéo intitulée *Economic Costs of Landmine Proliferation*; Croix-Rouge canadienne; accessible à l'adresse : <http://www.redcross.ca/videos/economic.html> (en anglais)
- Vidéo intitulée *Social Costs of Landmine Proliferation*; Croix-Rouge canadienne; accessible à l'adresse : <http://www.redcross.ca/videos/social.html> (en anglais)
- Jeu « Rendez-vous au marché » ; Croix-Rouge canadienne; il s'agit d'une activité de 10 minutes, convenant aux personnes de tout âge, qui donne un aperçu des dangers que représentent les mines antipersonnel; accessible à l'adresse : <http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=28876&tid=110>
- N'oubliez pas de lire le bulletin électronique du mois et de visiter les pages Twitter et Facebook d'AMC; vous y trouverez des idées d'activités ou de simulations pour aider le grand public à mieux comprendre ce que c'est que de vivre en terrain miné ou d'être entouré d'armes à sous-munitions ou de restes explosifs de guerre.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- Campagne *Même la guerre a des limites* de la Croix-Rouge canadienne; site accessible à l'adresse : <http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=1946&tid=110>